

Séance du 27 avril 2018

La séance est ouverte à 19h00

Présents : BOITEL D., HENRY A., LE CALVEZ J., BIENVENUT A., MONTMIRAIL F., OUVRARD F., HARRAR J.J., Y. CREC'HRIOU, Annie LE HENAFF, DRU E., LE HOUEROU A

Excusés : LE HENAFF A. (pouvoir à CREC'HRIOU Y.), LE GAC B. (pouvoir à HENRY A.)

Arrivée au cours du point n° 5 : MARONNE M.

Secrétaire de séance : Françoise MONTMIRAIL

1. Travaux de rénovation à la salle du temps libre : demande de subvention DSIL

Monsieur le Maire explique la possibilité de demander une subvention à l'état au travers de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local).

Il donne lecture du projet de délibération qui sollicite une subvention d'un montant de 14 220€ de subvention au titre de la DSIL.

Avis favorable à l'unanimité.

2. Reprise des résultats du CCAS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2017, la dissolution du CCAS a été approuvée et les modalités de reprise de l'actif et du passif.

Suite à la clôture de l'exercice il convient d'intégrer les résultats du CCAS dans les comptes de la commune.

Résultat d'investissement : 5 805.51€ en dépenses au compte 001 déficit d'investissement

Résultat de fonctionnement : 1 299.31€ en recette au compte 002 excédent de fonctionnement

De ce fait, les résultats de clôture 2017 de la commune sont modifiés afin de tenir compte de l'intégration des résultats du CCAS et sont définis tel que suit :

- Résultat d'investissement : $1\,956.08$ (commune 2017) + $5\,805.51\text{€} = 7\,761.59\text{€}$ en dépenses au compte 001 déficit d'investissement

- Résultat de fonctionnement : $311\,808.31\text{€}$ (commune 2017) + $1\,299.31\text{€} = 313\,107.62\text{€}$ en recette au compte 002 excédent de fonctionnement

Le conseil municipal ayant décidé lors du conseil municipal en date du 30 mars 2018 d'affecter 147 033€ au 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé est donc modifié de sorte à rééquilibrer à 166 074.62€ en lieu et place des 164 775.31€ initialement prévus.

Le budget 2018, section fonctionnement est donc en suréquilibre de 1 299.31€.

Concernant la section d'investissement, on constate également un suréquilibre de 664.64€ suite à la correction ci-dessus appliquée et la correction du résultat d'investissement reporté erroné (1 956.08 au lieu des 8 426.23€ initialement inscrit).

Avis favorable à l'unanimité.

3. DM Pompes funèbres : modification des amortissements

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de rectifier le budget pompes funèbres de la manière suivante.

Un amortissement exceptionnel a été voté lors du vote des budgets le 5 avril dernier.

L'article 6811 (dotations aux amortissements en fonctionnement) doit être égal à l'article 28135 (amortissement recette d'investissement).

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier de la façon suivante la section d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve l'écriture ci-dessus pour équilibrer les transferts d'amortissement à l'unanimité.

4. Décision modificative budget primitif 2018 commune

Suite à la dissolution du CCAS, la rente viagère due pour les gites est affectée au BP commune.

Il est nécessaire de prévoir les crédits pour cette opération soit 3 000€.

Avis favorable à l'unanimité.

5. Contrat mobilhome année + notice information

Suite à la réunion du 27 mars 2018 avec les propriétaires de mobilhome, il a été demandé certains aménagements dans les textes.

1/ de la notice d'information préalable à l'installation d'une résidence mobile de loisirs (mobilhome)

2/ du contrat annuel liant les propriétaires de mobilhome à la commune.

Il ressort de ces demandes les modifications suivantes.

Monsieur le Maire présente les modifications proposées.

Modifications de la notice : avis favorable à l'unanimité.

Modification du contrat de location destiné à l'installation d'un mobilhome : l'article 16 est rectifié et complété pendant la séance. Les autres modifications sont validées par l'assemblée. Avis favorable à l'unanimité.

6. Camping : redevance annuelle due par les propriétaires des mobilhomes

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en date du 05 octobre 2017 avait décidé de refacturer l'eau et électricité consommé chaque année à compter du 1er janvier 2018 :

L'Article 6 stipulait : « Pour chaque mobilhome des compteurs d'eau et électricité ont été installés. Chaque année avant le 31 décembre, un calcul des charges afférentes sera réalisé et les charges correspondantes seront facturées aux propriétaires concernés. »

Suite à la réunion avec les propriétaires des mobilhomes en date du 27 mars 2018, ceux-ci ont souhaité bénéficier d'une année blanche dans la mesure où ils n'ont pas été informés individuellement de ces dispositions.

Compte tenu du manque évident d'information sur ce point auprès des différents propriétaires, Monsieur le Maire propose d'accorder une année « blanche » concernant la refacturation de l'eau et de l'électricité consommé.

Alain HENRY propose d'appliquer une réduction de 50% sur le réel consommé.

S'en suit un échange entre les élus.

Un vote est proposé par Monsieur le Maire

Nombre d'élus pour une refacturation de 50% de la consommation réel : 7

Nombre d'élus pour une année blanche : 5

Un certain nombre d'élus suggère que lors des prochains investissements tel que le changement du liner de la piscine par exemple, une participation au prorata des emplacements soient demandée au propriétaire.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a évoqué ce point au moment de la réunion avec les propriétaires.

7. Dénomination d'une nouvelle voie « route des chênes » en lieu et place de route de « Croas Minguen »

Monsieur Le Maire rappelle le contexte. Lors du conseil municipal en date du 02 février 2018, le conseil a décidé de nommer une nouvelle voie « route de Croas Minguen » suite à la demande de résidents du quartier de KERHUEL car il y avait deux voies qui portaient le même nom. Il a donc été décidé de créer une nouvelle appellation : « route de Croas Minguen » pour la voie allant de la départementale D73 (route de Trélévern) à la D 31 (route de Penvenan).

Deux riverains étaient concernés par ce changement de dénomination, l'un d'eux souhaitait que cette voie porte le nom de « route des Chênes », l'autre riverain ne voyant pas d'inconvénient à l'appellation « route des Chênes ».

Monsieur le Maire propose au conseil de procéder à un nouveau changement d'appellation de la voie route de Croas Minguen par celle de : « route des Chênes ».

Avis favorable à l'unanimité

8. Visite de la sous-préfète le 25 mai 2018

Monsieur le maire informe l'assemblée de la visite de madame la Sous-Préfète le 25 mai prochain.

Il propose un planning et suggère à chacun de se rapprocher de lui pour plus d'information.

9. Repas du 1er mai

113 personnes seront présentes au repas.

10. Jumelage / MULBACH 25ième anniversaire

Les 25 ans du jumelage seront fêtés cette année en Alsace. Alain LE HOUEROU présente le séjour qui se déroulera du 9 au 13 mai.

La commune offre le blason de la commune et le comité une ancre marine.

Une délégation de 22 personnes sera présente sur place.

11. Fleurissement

Monsieur le Maire présente le dossier qui va être déposé dans le cadre de la sollicitation d'une fleur.

12. Point sur la colline

Monsieur le Maire rappelle la situation. Le dossier est bloqué car les services de l'état qui ont posé leur veto à l'avancement du projet en raison de la capacité de traitement des eaux usées par lagunage qui est à saturation.

Sur ce sujet, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'était inquiété de ce problème avant le démarrage du projet et qu'il avait obtenu de Lannion Trégor Communauté l'assurance que le lotissement pourrait recevoir le permis de lotir dans la mesure où une station d'épuration était en cours de réalisation. Malgré différentes relances téléphonique récentes, il n'a pas reçu à ce jour de réponse à la demande de la commune.

Il regrette ne pas avoir été tenu informé de l'évolution de la situation par les services compétents, notamment la date de la tenue d'une réunion entre les services assainissement d'LTC et le directeur de la DDTM sur le sujet.

13. Kerhuel

Monsieur le Maire présente le courrier de réponse suite à la réunion du 4 avril avec les riverains de KERHUEL.

Fin de séance : 20 heures 20